

BELGISCHE KAMER VAN  
VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS  
DE BELGIQUE

5 januari 2010

5 janvier 2010

**VOORSTEL VAN RESOLUTIE**

**PROPOSITION DE RÉOLUTION**

**betreffende het Verdrag tegen  
clustermunitie**

**relative à la Convention sur les armes  
à sous-munitions**

(ingediend door de heer Daniel Ducarme)

(déposée par M. Daniel Ducarme)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

cdH	:	centre démocrate Humaniste		
CD&V	:	Christen-Democratisch en Vlaams		
Ecolo-Groen!	:	Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales – Groen		
FN	:	Front National		
LDD	:	Lijst Dedecker		
MR	:	Mouvement Réformateur		
N-VA	:	Nieuw-Vlaamse Alliantie		
Open Vld	:	Open Vlaamse liberalen en democraten		
PS	:	Parti Socialiste		
sp.a	:	socialistische partij anders		
VB	:	Vlaams Belang		
<b>Afkortingen bij de nummering van de publicaties:</b>			<b>Abréviations dans la numérotation des publications:</b>	
DOC 52 0000/000:		Parlementair document van de 52 <sup>e</sup> zittingsperiode + basisnummer en volgnummer	DOC 52 0000/000:	Document parlementaire de la 52 <sup>ème</sup> législature, suivi du n° de base et du n° consécutif
QRVA:		Schriftelijke Vragen en Antwoorden	QRVA:	Questions et Réponses écrites
CRIV:		Voorlopige versie van het Integraal Verslag (groene kaft)	CRIV:	Version Provisoire du Compte Rendu intégral (couverture verte)
CRABV:		Beknopt Verslag (blauwe kaft)	CRABV:	Compte Rendu Analytique (couverture bleue)
CRIV:		Integraal Verslag, met links het definitieve integraal verslag en rechts het vertaald beknopt verslag van de toespraken (met de bijlagen) (PLEN: witte kaft; COM: zalmkleurige kaft)	CRIV:	Compte Rendu Intégral, avec, à gauche, le compte rendu intégral et, à droite, le compte rendu analytique traduit des interventions (avec les annexes) (PLEN: couverture blanche; COM: couverture saumon)
PLEN:		Plenum	PLEN:	Séance plénière
COM:		Commissievergadering	COM:	Réunion de commission
MOT:		Moties tot besluit van interpellaties (beigekleurig papier)	MOT:	Motions déposées en conclusion d'interpellations (papier beige)
<b>Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers</b>			<b>Publications officielles éditées par la Chambre des représentants</b>	
<b>Bestellingen:</b>			<b>Commandes:</b>	
Natieplein 2			Place de la Nation 2	
1008 Brussel			1008 Bruxelles	
Tel. : 02/ 549 81 60			Tél. : 02/ 549 81 60	
Fax : 02/549 82 74			Fax : 02/549 82 74	
www.deKamer.be			www.laChambre.be	
e-mail : publicaties@deKamer.be			e-mail : publications@laChambre.be	

## TOELICHTING

DAMES EN HEREN,

Clustermunitie, ook wel clusterbommen genoemd, is munitie samengesteld uit een container die tientallen of honderden kleine explosieve ladingen bevat. Die container kan bestaan uit een granaat, een grote bom, een raket of een artilleriegranaat, afgeworpen door een vliegtuig of afgevuurd door een raketwerper. De container opent zich in de lucht, waardoor de explosieve ladingen — submunitie genoemd — zich over een grote oppervlakte verspreiden om er op de grond te ontploffen. Tussen 5 en 40 % van die minibommen ontploft echter niet. Aldus worden ze in feite antipersoonsmijnen, wat indruist tegen het internationaal humanitair recht, dat dergelijke mijnen sinds 1 maart 1999 verbiedt (Verdrag van Ottawa – 1997)<sup>1</sup>.

Clusterbommen werden voor het eerst gebruikt in de Tweede Wereldoorlog, door Duitsland en de Sovjetunie. Tijdens de Koude Oorlog werden ze geperfectioneerd. De zwaarste clusterbommen worden soms in hun val vertraagd door parachutes — zeker de antitankmodellen, die pas afgaan als ze hun doel hebben gedetecteerd. Clustermunitie kan in de meest uiteenlopende wapensystemen worden geïntegreerd: ballistische (al dan niet nucleaire) raketten, kruisraketten, artilleriegranaten, obussen die worden afgevuurd door een houtwiter, moedergranaten, dan wel vliegtuigbommen.

Vanaf de tweede helft van de 20ste eeuw werden bij oorlogen op grote schaal conventionele wapens ingezet. Sinds 1965 werden volgens Handicap International op zijn minst 440 miljoen clusterbommen uitgeworpen in gebieden waar vandaag 400 miljoen mensen wonen. Al jarenlang wordt het gebruik ervan op de korrel genomen door humanitaire organisaties, internationale organisaties zoals de VN en verkozenen uit diverse landen.

98 % van de slachtoffers van clustermunitie zijn burgers, onder wie 27 % kinderen. Dat stelt alvast de mondiale coalitie tegen clustermunitie, die meer dan 200 ngo's uit 80 landen bundelt en waarvan onder andere Handicap International, het ICRK en *Human Rights Watch* deel uitmaken. Een en ander blijkt eveneens uit een rapport dat Handicap International in mei

<sup>1</sup> Nederlandse omschrijving naar: <http://www.rodekruis.be/NL/Internationaal/IHR/clustermunitie/watisclustermunitie/>.

## DÉVELOPPEMENTS

MESDAMES, MESSIEURS,

Les armes à sous-munitions, également appelées bombes à sous-munitions (BASM), “sont des petites bombes regroupées par dizaines ou par centaines dans un conteneur, qui peut être un obus, une grosse bombe, un missile ou une roquette, largué par avion ou tiré par des lance-roquettes. Le conteneur s'ouvre dans les airs et largue ses sous-munitions qui sont censées exploser au sol. Les militaires appellent cela une stratégie de saturation pour neutraliser une zone de combat. Mais entre 5 et 40 % de ces mini-bombes n'explorent pas à l'impact au sol et se transforment de fait en mines anti-personnel, contrairement au droit international humanitaire et interdites [depuis le 1<sup>er</sup> mars 1999] par la Convention d'Ottawa de 1997”<sup>1</sup>.

Les bombes à sous-munitions ont été utilisées, pour la première fois, par l'Allemagne et l'Union soviétique lors de la Seconde Guerre mondiale et ont été perfectionnées durant la Guerre froide. Les plus lourdes bombes à sous-munitions sont parfois freinées par des parachutes, notamment les modèles anti-blindés, qui ne se déclenchent qu'après avoir détecté leurs cibles. Les sous-munitions peuvent être mises en œuvre dans les systèmes les plus divers, qu'il s'agisse d'un missile balistique (nucléaire ou non), d'un missile de croisière, d'une roquette, d'un obus tiré par un obusier, d'un obus-cargo ou d'une bombe aérienne.

Les munitions conventionnelles ont été largement utilisées dans les conflits depuis la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Selon Handicap International, au moins 440 millions de sous-munitions ont été larguées depuis 1965 dans de nombreuses régions du monde où vivent actuellement 400 millions de personnes. Les armes à sous-munitions sont pointées du doigt depuis de très nombreuses années par les associations humanitaires, des organisations internationales telles que l'ONU, et des élus de différents pays.

Selon la coalition mondiale contre les bombes à sous-munitions qui regroupe plus de 200 ONG dans 80 pays, dont font partie entre autres Handicap International, le CICR ou *Human Rights Watch* et selon le rapport de Handicap International de mai 2007 intitulé “*Circle of Impact: The Fatal Footprint of Cluster Munitions on People and Communities*”, 98 % des victimes

<sup>1</sup> Véronique GAYMARD, “Les bombes à sous-munitions déclarées illégales”, RFI, 3 décembre 2008, [http://www.rfi.fr/actufr/articles/108/article\\_75575.asp](http://www.rfi.fr/actufr/articles/108/article_75575.asp).

2007 heeft uitgebracht, met als titel *“Circle of Impact: The Fatal Footprint of Cluster Munitions on People and Communities”*.

Heel wat neergekomen clustermunities ontploft niet en vormt een langdurig gevaar voor de plaatselijke bevolking (vooral voor de kinderen, die de tuigen met speelgoed verwarren), soms tot decennia na afloop van het conflict. Als men bedenkt hoe weinig van die bommen uiteindelijk afgaan, kan het aantal niet-ontploffte tuigen op 22 à 132 miljoen worden geraamd. Bovendien zijn er overal ter wereld nog voorraden van verscheidene miljarden clusterbommen, wat een enorm proliferatierisico inhoudt. Volgens de VN liggen in landen als Kosovo, Afghanistan, Irak en Zuid-Libanon nog bijna 1 miljoen springtuigen op de grond verspreid, met dagelijks 3 à 4 gewonden of doden tot gevolg.

*“En Asie, pendant la guerre du Vietnam, les Américains ont largué des millions de bombes à sous-munitions au Vietnam mais aussi au Laos, au Cambodge. Trente ans plus tard, ces engins continuent de faire des victimes chaque jour. La Tchétchénie, l’Afghanistan, l’Irak, le Koweït, le Tchad, le Soudan, l’Éthiopie, l’Érythrée et les pays de l’ex-Yougoslavie lors de la guerre des Balkans comptent également des milliers de bombes à sous-munitions sur leur territoire”<sup>2</sup>.*

*“Leur présence fragilise les populations locales et entrave leur développement économique et social alors même qu’elles doivent faire face aux difficultés “classiques” d’une situation d’après-conflit. Aujourd’hui, les cinq États les plus touchés par les sous-munitions non explosées sont l’Afghanistan, le Cambodge, l’Irak, le Laos et le Vietnam”<sup>3</sup>. Duizenden mensen zijn gedood en honderdduizenden mensen zijn een arm of een been kwijtgeraakt.*

Begin 2007 heeft Noorwegen het proces van Oslo op gang gebracht, terwijl over een verbod op clustermunities maar geen akkoord tot stand kwam tussen de landen die het Verdrag van 1980 hadden ondertekend inzake het verbod of de beperking van het gebruik van bepaalde conventionele wapens die geacht kunnen worden buitensporig leed te veroorzaken of een niet-onderscheidende werking te hebben. Daarom heeft Noorwegen beslist de patstelling aangaande het verbod op clustermunities te doorbreken, samen met een groepje andere landen (Oostenrijk, Nieuw-Zeeland, Mexico, Peru, Costa Rica, Ierland en de Heilige Stoel).

<sup>2</sup> Véronique GAYMARD, *“Les bombes à sous-munitions déclarées illégales”*, RFI, 3 december 2008, [http://www.rfi.fr/actufr/articles/108/article\\_75575.asp](http://www.rfi.fr/actufr/articles/108/article_75575.asp).

<sup>3</sup> Cédric POITEVIN, *“La Convention sur les armes à sous-munitions est née. Quand le désarmement va de pair avec l’action humanitaire, Note d’analyse du GRIP”*, 5 juni 2008, <http://www.grip.org/bdg/pdf/g0920.pdf>.

recensées des armes à sous-munitions sont des civils, dont 27 % sont des enfants.

Une proportion importante de sous-munitions n’explose pas à l’impact et constitue ainsi un danger durable pour la population locale (surtout les enfants qui les prennent pour des jouets) et ce, jusqu’à plusieurs décennies après le conflit. En tenant compte du taux d’échec de ces bombes, l’on peut estimer qu’entre 22 et 132 millions d’entre elles n’ont pas explosé. Il y aurait plusieurs milliards de sous-munitions en stock à travers le monde, représentant une menace de prolifération considérable. L’ONU estime qu’au Kosovo, en Afghanistan, en Irak et au Liban du Sud, il reste près d’un million de sous-munitions sur le terrain, responsables chaque jour de 3 à 4 blessés ou décès.

*“En Asie, pendant la guerre du Vietnam, les Américains ont largué des millions de bombes à sous-munitions au Vietnam mais aussi au Laos, au Cambodge. Trente ans plus tard, ces engins continuent de faire des victimes chaque jour. La Tchétchénie, l’Afghanistan, l’Irak, le Koweït, le Tchad, le Soudan, l’Éthiopie, l’Érythrée et les pays de l’ex-Yougoslavie lors de la guerre des Balkans comptent également des milliers de bombes à sous-munitions sur leur territoire”<sup>2</sup>.*

*“Leur présence fragilise les populations locales et entrave leur développement économique et social alors même qu’elles doivent faire face aux difficultés “classiques” d’une situation d’après-conflit. Aujourd’hui, les cinq États les plus touchés par les sous-munitions non explosées sont l’Afghanistan, le Cambodge, l’Irak, le Laos et le Vietnam”<sup>3</sup>. Des milliers de personnes ont été tuées et des centaines de milliers mutilées, amputées d’un bras ou d’une jambe.*

C’est la Norvège qui a lancé le processus d’Oslo début 2007, alors que les États parties à la Convention de 1980 sur l’interdiction ou la limitation de l’emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant dans la discrimination, n’arrivaient pas à se mettre d’accord sur une interdiction des armes à sous-munitions. La Norvège a donc décidé de sortir de ce cadre et de mener campagne avec un petit groupe d’États au départ (l’Autriche, la Nouvelle-Zélande, le Mexique, le Pérou, le Costa Rica, l’Irlande et le Saint-Siège).

<sup>2</sup> *Ibidem*.

<sup>3</sup> Cédric POITEVIN, *“La Convention sur les armes à sous-munitions est née. Quand le désarmement va de pair avec l’action humanitaire, Note d’analyse du GRIP”*, 5 juin 2008, <http://www.grip.org/bdg/pdf/g0920.pdf>.

In februari 2007 hebben 46 in Oslo bijeengekomen landen (waaronder Duitsland, België, Canada, Frankrijk, Italië en het Verenigd Koninkrijk) zich er op initiatief van de Noorse regering toe verbonden in 2008 een Verdrag uit te werken betreffende een verbod op clustermunities, gelet op de onaantoonbare gevolgen ervan voor de burgerbevolking. Dat Verdrag verbiedt het gebruik, de productie, de verwerving, de oplag of de overdracht van clustermunities en bevat tevens innoverende bepalingen inzake bijstand aan de talrijke slachtoffers van die wapens. Uiteindelijk keurden 109 landen het Verdrag tegen clustermunities goed, op 30 mei 2008 te Dublin tijdens een daartoe georganiseerde diplomatieke conferentie. Vandaag hebben ruim 100 landen het Verdrag tegen clustermunities ondertekend — óók landen die er het slachtoffer van zijn geworden (met name Laos, Cambodja, Servië en Libanon). Zelfs een aantal landen waar clustermunities worden geproduceerd (het Verenigd Koninkrijk, Frankrijk en Japan) hebben hun handtekening onder het Verdrag gezet. Toch ontbreken verschillende landen op de lijst van ondertekenaars: China, Noord-Korea, de Verenigde Staten, India, Iran, Israël, Pakistan en Rusland.

Hoewel sommige producerende Staten, waaronder de Verenigde Staten, niet aan die onderhandelingen hebben deelgenomen, houdt het nieuwe Verdrag een internationale veroordeling van clustermunities in en beperkt het de mogelijkheid om dat soort van wapens, dat voornamelijk de burgerbevolkingen treft, voortaan nog op de slagvelden te gebruiken. In het in Oslo op 3 december 2008 voor alle Staten voor ondertekening opengestelde Verdrag wordt het volgende aangegeven: "Elke Staat die Partij is verplicht zich ertoe onder geen enkele omstandigheid: a) clustermunities te gebruiken; b) rechtstreeks of onrechtstreeks clustermunities te ontwikkelen, te produceren, anderszins te verwerven, op te slaan, aan te houden of aan derden over te dragen; c) enige activiteit die op grond van dit Verdrag verboden is voor een Staat die Partij is te steunen, aan te moedigen of derden ertoe aan te zetten." (artikel 1, § 1).

Alle Staten die partij zijn, verbinden zich ertoe de getroffen gebieden te ruimen en de resten van clustermunities te vernietigen binnen een hernieuwbare termijn van 10 jaar. In dat opzicht eist ook het op 28 november 2003 in Genève aangenomen en op 12 november 2006 in werking getreden Protocol V inzake ontplofbare oorlogsresten dat bij het Verdrag inzake het verbod of de beperking van het gebruik van bepaalde conventionele wapens is gevoegd dat de partijen bij een gewapend conflict alle niet-ontploffte munitie verwijderen.

Voorts verbinden de Staten die partij zijn bij het Verdrag inzake clustermunities zich ertoe de voorraden

En février 2007, 46 États réunis à Oslo (dont notamment l'Allemagne, la Belgique, le Canada, la France, l'Italie et le Royaume-Uni) sur l'initiative du gouvernement norvégien se sont engagés à élaborer en 2008 un traité d'interdiction des armes à sous-munitions, qui ont des conséquences inacceptables pour les populations civiles. Cette Convention interdit l'emploi, la production, l'acquisition, le stockage ou le transfert des armes à sous-munitions, d'une part, et prévoit des dispositions novatrices concernant l'assistance aux nombreuses victimes de ces armes, d'autre part. La Convention sur les armes à sous-munitions a enfin été adoptée à Dublin le 30 mai 2008 par 109 États lors de la Conférence diplomatique pour l'adoption d'une Convention sur les armes à sous-munitions. Aujourd'hui, ce sont plus de cent États qui ont signé la Convention sur les armes à sous-munitions. Beaucoup de pays qui ont été victimes de ces bombes l'ont signée. C'est le cas notamment du Laos, du Cambodge, de la Serbie et du Liban. Certains pays producteurs, comme le Royaume-Uni, la France et le Japon, ont également signé cette Convention. Néanmoins plusieurs pays n'ont pas participé à l'élaboration de ce texte, notamment la Chine, la Corée du Nord, les États-Unis, l'Inde, l'Iran, Israël, le Pakistan et la Russie.

Bien que certains États producteurs, dont les États-Unis, n'aient pas participé à ces négociations, la nouvelle Convention représente une condamnation internationale des armes à sous-munitions et réduit la possibilité qu'à l'avenir ce type d'armes, qui affecte principalement les populations civiles, ne soit utilisé sur les champs des batailles. La Convention, ouverte à la signature de tous les États à Oslo le 3 décembre 2008 stipule que "[c]haque État partie s'engage à ne jamais, en aucune circonstance: a) employer d'armes à sous-munitions; b) mettre au point, produire, acquérir de quelque autre manière, stocker, conserver ou transférer à quiconque, directement ou indirectement, des armes à sous-munitions; c) assister, encourager ou inciter quiconque à s'engager dans toute activité interdite à un État partie en vertu de la présente convention" (art. 1<sup>er</sup>, § 1<sup>er</sup>).

Les États parties s'engagent à dépolluer les zones affectées et à détruire les restes d'armes à sous-munitions dans un délai de 10 ans renouvelable. À cet égard, le Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de certaines armes classiques, adopté à Genève le 28 novembre 2003 et entré en vigueur le 12 novembre 2006, exige également que les parties à un conflit armé procèdent à l'enlèvement de toutes les munitions non explosées.

Par ailleurs, les États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions s'engagent à détruire les

van clustermunition binnen een tijdspanne van 8 jaar te vernietigen. De Staten mogen echter een beperkte hoeveelheid clustermunition behouden voor de ontwikkeling van en de opleiding in technieken voor de opsporing, verwijdering of vernietiging ervan of om afweermiddelen tegen clustermunition te ontwikkelen.

Tot slot is het Verdrag van 2008 inzake clustermunition vernieuwend ten aanzien van het Verdrag van Ottawa van 1997 over antipersoonsmijnen, omdat het voorziet in specifieke verplichtingen wat de hulp aan slachtoffers van clustermunition en hun maatschappelijke en economische integratie betreft.

*“Les stocks des États-Unis pourraient atteindre les 700 à 800 millions de bombes à sous-munitions, deux fois plus que tout ce qui a pu être utilisé depuis 1965. Le président élu Barack Obama avait déjà prôné l’interdiction du largage de ces armes sur les zones habitées, un texte qui avait été rejeté par le Sénat. Avec la nouvelle administration américaine, les ONG espèrent que les États-Unis se rallieront à cette Convention. La Russie, la Chine, ou Israël sont eux aussi les grands absents de ce traité, alors qu’ils figurent parmi les plus gros producteurs. Mais les ONG misent sur l’effet de stigmatisation que provoquera l’entrée en vigueur de ce traité, comme ce qui s’est passé avec la Convention d’Ottawa sur les mines antipersonnel”<sup>4</sup>.*

*“En 2008, encore vingt-trois pays ont produit ces engins explosifs, dont la Russie, les États-Unis, la Chine, Israël, et Singapour, qui sont les plus gros producteurs, mais aussi le Brésil, l’Inde, le Pakistan, les deux Corées, le Japon, la Turquie, l’Égypte, l’Afrique du Sud. En Europe, le Royaume-Uni, l’Allemagne, l’Italie et l’Espagne en ont également fabriqué. Depuis 1965, dix-huit États en ont utilisé, dont les pays de l’OTAN lors des opérations en ex-Yougoslavie, ou encore la Russie en Afghanistan ou en Tchétchénie, le Royaume-Uni aux Iles Malouines et en Irak, et surtout les États-Unis lors de la guerre du Vietnam, en Irak, et en Afghanistan. Soixante-dix-sept États en stockent dans leurs arsenaux”<sup>5</sup>.*

*“Si l’on peut déplorer que plusieurs États clés n’aient pas participé aux négociations et ne ratifieront vraisemblablement pas la Convention dans un avenir proche, celle-ci représente bel et bien un grand pas en avant en matière de désarmement. De par sa force et*

<sup>4</sup> Véronique GAYMARD, “Les bombes à sous-munitions déclarées illégales”, RFI, 3 décembre 2008, [http://www.rfi.fr/actufr/articles/108/article\\_75575.asp](http://www.rfi.fr/actufr/articles/108/article_75575.asp).

<sup>5</sup> Cédric POITEVIN, “La Convention sur les armes à sous-munitions est née. Quand le désarmement va de pair avec l’action humanitaire, Note d’analyse du GRIP”, 5 juin 2008, <http://www.grip.org/bdg/pdf/g0920.pdf>.

stocks d’armes à sous-munitions dans un délai de 8 ans. Toutefois, les États pourront conserver un nombre limité d’armes à sous-munitions pour le développement et la formation relatifs aux techniques de leur détection, de leur enlèvement ou de leur destruction ou pour le développement de contre-mesures relatives aux armes à sous-munitions.

Enfin, la Convention de 2008 sur les armes à sous-munitions innove par rapport à la Convention d’Ottawa de 1997 sur les mines antipersonnel dans la mesure où elle prévoit des obligations spécifiques relatives à l’assistance aux victimes d’armes à sous-munitions et à leur insertion sociale et économique.

*“Les stocks des États-Unis pourraient atteindre les 700 à 800 millions de bombes à sous-munitions, deux fois plus que tout ce qui a pu être utilisé depuis 1965. Le président élu Barack Obama avait déjà prôné l’interdiction du largage de ces armes sur les zones habitées, un texte qui avait été rejeté par le Sénat. Avec la nouvelle administration américaine, les ONG espèrent que les États-Unis se rallieront à cette Convention. La Russie, la Chine, ou Israël sont eux aussi les grands absents de ce traité, alors qu’ils figurent parmi les plus gros producteurs. Mais les ONG misent sur l’effet de stigmatisation que provoquera l’entrée en vigueur de ce traité, comme ce qui s’est passé avec la Convention d’Ottawa sur les mines antipersonnel”<sup>4</sup>.*

*“En 2008, encore vingt-trois pays ont produit ces engins explosifs, dont la Russie, les États-Unis, la Chine, Israël, et Singapour, qui sont les plus gros producteurs, mais aussi le Brésil, l’Inde, le Pakistan, les deux Corées, le Japon, la Turquie, l’Égypte, l’Afrique du Sud. En Europe, le Royaume-Uni, l’Allemagne, l’Italie et l’Espagne en ont également fabriqué. Depuis 1965, dix-huit États en ont utilisé, dont les pays de l’OTAN lors des opérations en ex-Yougoslavie, ou encore la Russie en Afghanistan ou en Tchétchénie, le Royaume-Uni aux Iles Malouines et en Irak, et surtout les États-Unis lors de la guerre du Vietnam, en Irak, et en Afghanistan. Soixante-dix-sept États en stockent dans leurs arsenaux”<sup>5</sup>.*

*“Si l’on peut déplorer que plusieurs États clés n’aient pas participé aux négociations et ne ratifieront vraisemblablement pas la Convention dans un avenir proche, celle-ci représente bel et bien un grand pas en avant en matière de désarmement. De par sa force et le grand*

<sup>4</sup> Véronique GAYMARD, “Les bombes à sous-munitions déclarées illégales”, RFI, 3 décembre 2008, [http://www.rfi.fr/actufr/articles/108/article\\_75575.asp](http://www.rfi.fr/actufr/articles/108/article_75575.asp).

<sup>5</sup> *Ibidem*.

le grand nombre d'États qui l'ont ralliée (dont plus de 50 % des pays producteurs), elle crée aujourd'hui les conditions pour une condamnation internationale des armes à sous-munitions et réduit, de ce fait, la possibilité que des civils, au premier rang desquels figurent les enfants, n'en soient les victimes"<sup>6</sup>.

*“Par ailleurs, malgré les pressions de Washington, les États participant aux négociations, parmi lesquels de nombreux membres de l'OTAN, ont tenu bon et ont conclu une Convention particulièrement ambitieuse. Aujourd'hui, comme c'est le cas depuis 1997 en ce qui concerne les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions sont désormais stigmatisées internationalement et l'on voit difficilement les États-Unis, malgré leurs déclarations, les utiliser à nouveau. Mieux, on peut espérer que le nouveau président américain, désireux de remettre le multilatéralisme à l'honneur au sein de sa politique de désarmement, fasse un geste de bonne volonté en ratifiant la nouvelle Convention. (...) Beaucoup de travail restera encore à faire, entre l'adhésion de nouveaux États parties et le bon déroulement des campagnes de destruction des armes et d'assistance aux victimes, afin que plus jamais les armes à sous-munitions ne puissent être utilisées sur les champs de bataille”* (en evenmin tegen de burgerbevolkingen).

Het Verdrag zal totdat het in werking treedt voor alle Staten voor ondertekening opengesteld blijven op de zetel van de Verenigde Naties. Tot dusver telt het Verdrag slechts 26 Verdragsluitende Staten. Het gaat om: Albanië, Duitsland, Oostenrijk, België, Burundi, Kroatië, Spanje, Macedonië, Frankrijk, Ierland, Japan, Luxemburg, Malawi, Malta, Mexico, Nicaragua, Niger, Noorwegen, Nieuw Zeeland, Laos, San Marino, de Heilige Stoel, Sierra Leone, Slovenië, Uruguay en Zambia. Opdat het Verdrag in werking treedt en bindend is voor de Staten die partij zijn, moeten er 30 akten van bekrachtiging, aanvaarding, goedkeuring of toetreding zijn. België heeft het Verdrag op 3 december 2008 ondertekend en op 22 december 2009 bekrachtigd. Bovendien is België sinds 16 februari 2006 het eerste land dat een wet heeft aangenomen die clustermunities verbiedt. Bijgevolg moet ons land de strijd in Europa voortzetten.

nombre d'États qui l'ont ralliée (dont plus de 50 % des pays producteurs), elle crée aujourd'hui les conditions pour une condamnation internationale des armes à sous-munitions et réduit, de ce fait, la possibilité que des civils, au premier rang desquels figurent les enfants, n'en soient les victimes"<sup>6</sup>.

*“Par ailleurs, malgré les pressions de Washington, les États participant aux négociations, parmi lesquels de nombreux membres de l'OTAN, ont tenu bon et ont conclu une Convention particulièrement ambitieuse. Aujourd'hui, comme c'est le cas depuis 1997 en ce qui concerne les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions sont désormais stigmatisées internationalement et l'on voit difficilement les États-Unis, malgré leurs déclarations, les utiliser à nouveau. Mieux, on peut espérer que le nouveau président américain, désireux de remettre le multilatéralisme à l'honneur au sein de sa politique de désarmement, fasse un geste de bonne volonté en ratifiant la nouvelle Convention. (...) Beaucoup de travail restera encore à faire, entre l'adhésion de nouveaux États parties et le bon déroulement des campagnes de destruction des armes et d'assistance aux victimes, afin que plus jamais les armes à sous-munitions ne puissent être utilisées sur les champs de bataille”<sup>7</sup> et contre des populations civiles.*

La Convention restera ouverte à la signature de tous les États au siège des Nations Unies jusqu'à son entrée en vigueur. À ce jour, la Convention compte seulement 26 États contractants. Il s'agit des pays suivants: l'Albanie, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Burundi, la Croatie, l'Espagne, la Macédoine, la France, l'Irlande, le Japon, le Luxembourg, le Malawi, Malte, le Mexique, le Nicaragua, le Niger, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Laos, Saint-Marin, le Saint-Siège, la Sierra Leone, la Slovénie, l'Uruguay et la Zambie. Or, il faut 30 instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, pour que la Convention entre en vigueur et lie les États parties. La Belgique a signé la Convention le 3 décembre 2008 et l'a ratifiée le 22 décembre 2009. En outre, la Belgique est depuis le 16 février 2006 le premier pays à avoir adopté une loi interdisant les armes à sous-munitions. Il est dès lors de sa responsabilité de continuer le combat en Europe.

Daniel DUCARME (MR)

<sup>6</sup> Bruno BARRILLOT, *“Les sous-munitions et l'Union européenne. Production, Commercialisation et Éléments pour une interdiction”*, Observatoire des transferts d'armements, juni 2005, <http://www.obsarm.org/campagnes/munitions/etude-obsarm.pdf>.

<sup>6</sup> Cédric POITEVIN, *“La Convention sur les armes à sous-munitions est née. Quand le désarmement va de pair avec l'action humanitaire, Note d'analyse du GRIP”*, 5 juin 2008, <http://www.grip.org/bdg/pdf/g0920.pdf>.

<sup>7</sup> *Ibidem*.

## VOORSTEL VAN RESOLUTIE

DE KAMER VAN VOLKSVERTEGENWOORDIGERS,

A. overwegende dat sinds 1965 bijna 440 miljoen stuks clustermunities verspreid zijn geraakt en het meestal burgers zijn die er al dan niet dodelijk gewond door raken;

B. gelet op het Verdrag inzake clustermunities, door België bekrachtigd op 22 december 2009, doch nog niet in werking getreden;

C. gelet op het Verdrag van Ottawa van 3 december 1997 betreffende het verbod op het gebruik, de opslag, de productie en de overdracht van antipersoonsmijnen en betreffende de vernietiging ervan;

D. gelet op de wet van 18 mei 2006 tot aanvulling van de wet van 3 januari 1933 op de vervaardiging van, de handel in en het dragen van wapens en op de handel in munitie, wat betreft het verbod op submunities, meer bepaald artikel 3 van die wet;

E. gelet op de Verklaring van Wellington over clustermunities van 22 februari 2008;

F. gelet op het rapport "Les sous-munitions et l'Union Européenne" van juni 2005;

G. gelet op de resolutie van het Europees Parlement van 7 mei 2009 over het jaarverslag over de mensenrechten in de wereld in 2008 en het mensenrechtenbeleid van de Europese Unie, alsook op het tiende jaarverslag van de Europese Unie over de mensenrechten 2008 (Raadsdocument 14146/1/08);

H. gelet op de artikelen 6, 18, 23, 24, 26 en 34 van het Verdrag betreffende de Europese Unie en de artikelen 208 en 218 van het Verdrag betreffende de werking van de Europese Unie;

I. gelet op de Universele verklaring van de rechten van de mens en alle relevante resoluties en verklaringen op het stuk van de mensenrechten;

J. gelet op het Handvest van de Verenigde Naties en de door de Verenigde Naties aangenomen akten ter bescherming van de mensenrechten;

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS,

A. considérant que près de 440 millions de sous-munitions ont été larguées depuis 1965, lesquelles ont principalement tué ou blessé des civils;

B. considérant la Convention sur les armes à sous-munitions, ratifiée par la Belgique le 22 décembre 2009, mais non encore entrée en vigueur;

C. considérant la Convention d'Ottawa du 3 décembre 1997 sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction;

D. considérant la loi du 18 mai 2006 complétant la loi du 3 janvier 1933 relative à la fabrication, au commerce et au port des armes et au commerce des munitions, en ce qui concerne l'interdiction des sous-munitions, en particulier son article 3;

E. considérant la Déclaration de la Conférence de Wellington sur les armes à sous-munitions du 22 février 2008;

F. considérant le rapport intitulé "Les sous-munitions et l'Union européenne" de juin 2005<sup>8</sup>;

G. considérant la résolution du Parlement européen du 7 mai 2009 sur le rapport annuel sur les droits de l'homme dans le monde 2008 et la politique de l'Union européenne en la matière et considérant le dixième rapport annuel de l'Union européenne sur les droits de l'homme (2008) (Document du Conseil 14146/1/08);

H. considérant les articles 6, 18, 23, 24, 26 et 34 du Traité sur l'Union européenne et les articles 208 et 218 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;

I. considérant la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'ensemble des résolutions et déclarations pertinentes en matière de droits de l'homme;

J. considérant la Charte des Nations Unies et les instruments protecteurs des droits de l'homme adoptés par les Nations Unies;

<sup>8</sup> Bruno BARRILLOT, "Les sous-munitions et l'Union européenne. Production, Commercialisation et Éléments pour une interdiction", *Observatoire des transferts d'armements*, juin 2005, <http://www.obsarm.org/campagnes/munitions/etude-obsarm.pdf>.

K. gelet op het rapport van Handicap International van mei 2007, alsook het rapport “*Worldwide Production and Export of Cluster Munitions*” van *Human Rights Watch* van 7 april 2005;

L. gelet op de regionale mensenrechteninstrumenten, meer bepaald het Afrikaanse Handvest inzake de rechten van mensen en volkeren, het facultatief protocol over de rechten van de vrouw in Afrika, het Amerikaans Verdrag voor de rechten van de mens, alsook op het Arabisch Handvest voor de mensenrechten;

M. gelet op het Verdrag van de Raad van Europa inzake de strijd tegen mensenhandel, alsook op het actieplan van de Europese Unie van 2005 inzake de beste praktijken, normen en procedures bij de voorkoming en bestrijding van mensenhandel;

N. gelet op Verordening (EG) nr. 1889/2006 van het Europees Parlement en de Raad van 20 december 2006 tot instelling van een financieringsinstrument voor de bevordering van democratie en mensenrechten in de wereld;

O. gelet op de diverse richtsnoeren die de Europese Unie heeft aangenomen inzake de bevordering van de naleving van het internationale humanitaire recht; kinderen en gewapende conflicten; mensenrechtenverdedigers; de doodstraf; foltering en andere wrede, onmenselijke of ontorende behandeling; de dialoog met derde landen over de mensenrechten; de bevordering en bescherming van de rechten van het kind; geweld tegen vrouwen en de bestrijding van alle vormen van discriminatie van vrouwen;

P. gelet op het Verdrag van de Verenigde Naties tegen foltering en andere wrede, onmenselijke of ontorende behandeling of bestraffing van 10 december 1984;

Q. overwegende dat de mensenrechten en de bescherming van die rechten gebaseerd zijn op de erkenning van de menselijke waardigheid; dat de preambule van de Universele verklaring van de rechten van de mens in dat verband stelt dat “erkenning van de inherente waardigheid en de gelijke en onvervreembare rechten van alle leden van de mensengemeenschap grondslag is voor de vrijheid, gerechtigheid en vrede in de wereld”;

R. gelet op het Handvest van de grondrechten van de Europese Unie;

K. considérant le rapport de Handicap International de mai 2007 et le rapport de *Human Rights Watch* du 7 avril 2005 intitulé *Worldwide Production and Export of Cluster Munitions*;

L. considérant les instruments régionaux en matière de droits humains, en particulier la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples, le Protocole facultatif relatif aux droits de la femme en Afrique, la Convention américaine relative aux droits de l’homme et la Charte arabe des droits de l’homme;

M. considérant la Convention du Conseil de l’Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains et le plan d’action de l’Union européenne de 2005 concernant les meilleures pratiques, normes et procédures pour prévenir et combattre la traite des êtres humains;

N. considérant le règlement (CE) n° 1889/2006 du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006 instituant un instrument financier pour la promotion de la démocratie et des droits de l’homme dans le monde;

O. considérant les diverses lignes directrices adoptées par l’Union européenne concernant la promotion du droit humanitaire international; les enfants dans les conflits armés; les défenseurs des droits humains; la peine de mort; la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants; les dialogues avec les pays tiers sur les droits de l’homme; la promotion et la protection des droits de l’enfant; les violences contre les femmes et la lutte contre toutes les discriminations à leur encontre;

P. considérant la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants du 10 décembre 1984;

Q. considérant que les droits de l’homme et la protection de ces droits sont fondés sur la reconnaissance de la dignité de la personne humaine; que le préambule de la Déclaration universelle des droits de l’homme stipule à cet égard que “la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde”;

R. considérant la Charte des droits fondamentaux de l’Union européenne;

## VRAAGT DE REGERING:

1. de lidstaten van de Europese Unie ertoe aan te sporen zo snel mogelijk partij te worden bij het Verdrag inzake clustermunitie. Tot dusver moeten in de Europese Unie, Bulgarije, Cyprus, Denemarken, Estland, Finland, Griekenland, Hongarije, Italië, Letland, Litouwen, Nederland, Polen, Portugal, Roemenië, de Slowaakse Republiek, de Tsjechische Republiek, het Verenigd Koninkrijk en Zweden hun bekrachtigings-, aanvaardings-, goedkeurings- of toetredingsprocedure nog voltooien;

2. te bewerkstelligen dat de Hoge Vertegenwoordiger voor buitenlandse zaken en veiligheidsbeleid van de Europese Unie het vraagstuk van de universele toetreding tot het Verdrag inzake clustermunitie tot een van haar prioriteiten rekent, in het raam van de bevoegdheden die de Europese Unie op het stuk van het gemeenschappelijk buitenlands en veiligheidsbeleid heeft ingevolge het Verdrag van Lissabon van 13 december 2007.

26 november 2009

## DEMANDE AU GOUVERNEMENT:

1. d'exhorter les États membres de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe à devenir parties à la Convention sur les armes à sous-munitions dans les meilleurs délais. À ce jour au niveau de l'Union européenne, la Bulgarie, Chypre, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni et la Suède doivent encore finaliser le processus de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion;

2. d'inscrire la question de la participation universelle à la Convention sur les armes à sous-munitions comme l'une des priorités de la diplomatie européenne pour la nouvelle haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité dans le cadre des pouvoirs conférés par le Traité de Lisbonne du 13 décembre 2007 à l'Union européenne en matière de politique étrangère et de sécurité.

26 novembre 2009

Daniel DUCARME (MR)